

Le métier au cœur



N° 673
24-09-2002

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



Contre pied

Vous avez dit sports co ?

Peut-on parler de culture sports co ?

Comment enseigne-t-on les sports co ?

15 témoignages

Jackie Marsenach et A. Quillis réagissent

La France gagne : pourquoi ?

Le point de vue de B. Grosgeorge et D. Costantini

Un retour aux sources pour penser les sports co et l'EPS

J. Tessié, R. Mérand et R. Deleplace

Un aperçu des débats actuels

G. Uhlrich, S. Brau-Antony et M. Portes



Bon de commande

A renvoyer au SNEP/Centre EPS 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris

exemplaires

du n° 10 de Contre pied : « Vous avez dit sports co ? »
.....12 € port gratuit

● Soyez diffuseur !

6 numéros 10 de Contre pied :

« Vous avez dit sports co ? »

pour le prix de 5 numéros, port gratuit60 €

Total

Nom : Prénom :

Organisme :

Adresse :

Signature

Chèque à l'ordre de : Centre EPS et Société
CCP 41481 25 X La Source

(si nécessité de facture, nous le signaler)

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom :Prénom :

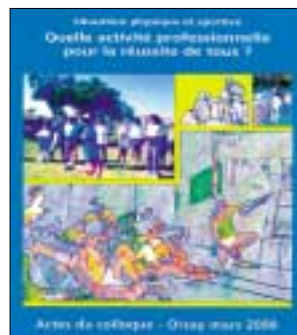
Adresse :

Code postal :Ville :

Livres du SNEP

Quelle activité professionnelle pour la réussite de tous ?

Actes du colloque d'Orsay, mars 2000



Les grandes salles pour l'EPS

Retirage !



Bon de commande

A renvoyer au SNEP - 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris

Veillez me faire parvenir :

exemplaire(s) de :

« **Quelle activité professionnelle pour la réussite de tous ?** »

au prix promotionnel de :

12 € (port compris)

exemplaire(s) de :

« **Les grandes salles pour l'EPS** »

au prix promotionnel de :

14 € (port compris)

TOTAL

Nom : Prénom :

Organisme :

Adresse :

Signature :

Règlement par CB ou CCP à l'ordre du SNEP
(CCP 1075520Z Paris)
(Si nécessité de facture, nous le signaler)

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Avertissement

Les syndiqués du SNEP ont déjà reçu deux bulletins depuis la rentrée. Ce N°673 est adressé à l'ensemble de la profession. Sur un certain nombre de dossiers, les syndiqués retrouveront des informations qu'ils ont déjà eues en particulier dans les N°671 et 672. Ils voudront bien nous en excuser.

interview

de Jean Lafontan

Secrétaire général du SNEP



Quel est rapidement le panorama de cette rentrée ?

L'été a été marqué par un certain nombre de déclarations et décisions du nouveau gouvernement : collectif budgétaire 2002 et lois programmes sur la justice, la police et l'armée (1); baisses des impôts et des charges sociales, augmentations tarifaires et projet de budget 2003. Celui-ci ne place plus l'éducation comme une priorité, la baisse du nombre de fonctionnaires et des dépenses publiques devient la variable d'ajustement des comptes nationaux ! Le gouvernement feint d'entendre les protestations, tergiverse, met en attente certaines décisions, mais avance !.



Dans la suite d'une campagne électorale axée sur les seules questions de sécurité, l'option répressive l'emporte sur l'approche éducative. Par exemple, qu'espère-t-on résoudre avec les nouvelles dispositions concernant "l'outrage à enseignants" ?

Sur les grands dossiers sociaux on se rend compte qu'il tente de reprendre ce qui avait été difficilement, et parfois chèrement acquis (35h, protection sociale,...). On peut s'attendre à des propositions de même type sur la question des retraites, quelques pistes de marchandages s'esquissant déjà : salaires augmentés si les retraites sont révisées, ou carrière améliorées si le nombre d'emplois de fonctionnaires diminue !

Plus précisément dans l'Éducation nationale ?

Le budget de l'éducation nationale va connaître des suppressions d'emplois en particulier chez les MI-SE. Les engagements arrachés au précédent gouvernement (plan pluriannuel de créations d'emplois et de recrutements) ne seront pas tenus, dans le second degré. Le ministère affirme qu'il y a des solutions simples : meilleure "gouvernance", décentralisation accentuée, redéploiements et saupoudrages divers. Il renonce en fait à toute ambition de démocratisation, en abandonnant l'objectif des 80% au bac, en proposant le développement de l'alternance, etc.

La décentralisation est présentée comme un axe essentiel de réduction des dépenses publiques. Ceci pourrait avoir des conséquences négatives sur l'EPS et le sport scolaire. Aucune concertation réelle n'a été engagée sur ce sujet alors que le maître mot du premier ministre est le dialogue. Que restera-t-il à négocier ?

SOMMAIRE

- Contre pied p. 2
- Interview p. 3-4
- Echos de rentrée p. 5
- CREF p. 5
- Sport scolaire p. 6
- Programme LP p. 6
- Bac 2003 p. 7-8
- IDD p. 9-10
- Profs des écoles p. 10
- Mutations p. 11
- Retraite p. 11
- Corpo p. 12
- Sécurité p. 13
- Secteur juridique p. 13-14
- Equipements p. 14
- Sport p. 15
- Syndicalisation p. 16-17
- Elections professionnelles p. 18

Pourtant, publiquement la rentrée ne semble pas faire trop de vagues ?

La rentrée scolaire est toujours un instant symbolique fort en France : réussie ? ou pas ? Techniquement réussie ou politiquement réussie. Les ministres successeurs se sont toujours employés à ce que chaque " rentrée " soit la moins turbulente possible. Certes il y a pratiquement un prof en face de chaque classe, mais au prix, pour les enseignants, de services éclatés, de précarisation et d'instabilité accrues ... Pour autant, des problèmes subsistent dans nombre d'établissements et des grèves sont là pour nous le faire savoir. Tout au long de l'année des problèmes apparaîtront (en particulier les remplacements non assurés), et les personnels devront exercer leur vigilance. De plus, les multiples réformes qui se sont instituées dans les établissements conduisent bien souvent à des pressions, des petits chantages sur les personnels qui les exaspèrent. Des formes d'autoritarisme se développent.

L'EPS doit-elle s'attendre à des décisions particulières ?

Lors de notre première rencontre avec le cabinet des ministres, nous avons dit combien, pour une trop grande partie des élèves, l'horaire était insuffisant et que s'il n'était pas augmenté en lycée, si nous ne faisons pas un grand pas en avant sur les équipements, le contenu des programmes et l'intérêt pour la discipline elle-même serait en jeu.

La question des installations est cruciale et la façon dont elle est aujourd'hui gérée par les diverses collectivités territoriales montre que la décentralisation, loin de régler les problèmes ne fait qu'en complexifier leur solution ! L'Etat doit reprendre une forme de pilotage comme le recommande le rapport Cathala.

Ensuite le bac. Cette réforme comme la création de l'enseignement de complément et des options facultatives, répond à l'audience croissante de l'EPS. Ces décisions marquent une sensibilité d'époque sur les questions de la culture physique. Ce bac doit être réussi, dans le prolongement des programmes qui ont été mis en place et qui ont fait l'objet d'un débat serré avec le groupe d'expert et d'autres organisations syndicales et professionnelles. Il faut continuer ces débats. Mais l'administration n'a pas pris la mesure des efforts à déployer pour aider les collègues à faire face aux transformations et aux nouvelles contraintes. Ici ou là des comportements autoritaires apparaissent qui risquent de générer plus la grogne que l'investissement.

Nos maxima de service : nous entendons faire de leur abaissement une question centrale de notre activité.

Le sport scolaire : il a été au coeur de fortes turbulences l'an passé. La circulaire du 20 juin tente de dessiner les conditions d'une reprise de l'activité dans une dynamique nouvelle, il faut l'utiliser. Le statu quo ne saurait satisfaire le SNEP et la profession. L'enjeu est bien de savoir si le sport scolaire demeure un élément essentiel de notre professionnalité et à quelles conditions il peut être développé et dynamisé. C'est pourquoi nous avons décidé un



forum national, les 17 et 18 octobre, pour prolonger les nombreuses initiatives qui se sont tenues dans les départements et académies.

A travers le sport scolaire, se joue en partie le rayonnement de l'EPS et de ses enseignants, dans la communauté éducative mais au delà, dans le mouvement sportif, associatif et l'opinion publique. C'est pour cela aussi que nous entendons participer aux Etats généraux du sport lancés par le ministre des Sports et le CNOSF, et contribuer au développement d'un sport humaniste.

Comment envisagez-vous votre attitude à l'égard du gouvernement ?

Notre souci est d'assurer le progrès de la discipline et la défense des personnels. Il s'agit pour nous, d'agir et de négocier. Va-t-on assister à l'application de décisions gouvernementales insatisfaisantes sans réagir, ou bien pour enrayer le processus dès le départ, exiger un changement d'orientation et intervenir. Pour notre part, nous avons encouragé nos responsables à aller débattre avec chacun d'entre vous.

Les questions sont sérieuses. Nous avons développé un corpus revendicatif qui traduit, au-delà de nos préoccupations, des intérêts collectifs, publics, qu'aucun gouvernement n'a le droit de rejeter a priori .

Notre action doit imposer l'éducation comme priorité nationale. Le gouvernement par ses reculs dans ce domaine se trompe d'époque. Nous devons l'obliger à une loi programme ambitieuse pour l'éducation. Si le 25 septembre, jour d'annonce publique du projet de budget 2003, nos craintes devaient se confirmer, il faudrait pousser nos efforts beaucoup plus loin.

(1) 89 milliards d'euro sur 6 ans (incluant 30000 recrutements par an) pour l'armée représentent plus que la totalité du budget annuel de l'EN !!

Echos de la rentrée

Les personnels du lycée Jean Vigo de Millau (12), toutes catégories confondues, se sont massivement mis en grève depuis le 2 septembre. Ce mouvement, qui fait suite à la suppression de 2 postes de surveillant et d'un demi-poste d'agent de service, traduit l'exacerbation des collègues : deux postes et demi d'agent de service, de laboratoire et de secrétariat ont déjà été supprimés depuis 3 ans. Face au refus du rectorat de revenir sur les décisions qu'il a prises dans le cadre d'un redéploiement des moyens (constants) pour faire face à l'ouverture de 4 nouveaux établissements dans l'académie de Toulouse, la grève se poursuit.

En Guadeloupe, il manque 104 postes d'IATOSS, 88 postes d'enseignants dans le premier degré et 190 pour le second degré. Le blocage de la rentrée et les puissantes manifestations des 4, 5 et 6 septembre, ont montré la détermination de la très grande majorité des personnels, soutenue par les fédérations de parents d'élèves. Le recteur a concédé 30 postes. Une misère ont jugé – ensemble – les organisations syndicales – dont la FSU – et les parents d'élèves. La mobilisation continue.



Prenez la parole !

La FSU et ses syndicats, dont le SNEP, considèrent que l'éducation et la formation sont des enjeux décisifs pour l'avenir, qui nécessitent un grand débat national.

Malheureusement, malgré nos demandes, celui-ci n'a pas eu lieu à l'occasion des dernières échéances électorales. Le gouvernement qui en est issu ne place pas, semble-t-il des secteurs comme l'éducation, le sport, la culture, la recherche, dans ses priorités. Il se recentre sur la justice, le sécuritaire, la police et l'armée.

Il est donc de notre responsabilité de faire en sorte que ce grand débat sur éducation et formation soit rendu incontournable et que celles-ci soient bien des priorités de notre société.

La FSU a décidé une première étape :

- le 18 septembre elle a organisé à Paris une journée de réflexion réunissant des chercheurs, des syndicalistes, des personnels, des parents sur le thème " *Inégalités dans l'école, inégalités hors de l'école* "
- elle vient de lancer une grande enquête auprès

des personnels, des parents, des élèves et étudiants baptisée " *éduscope 2002* ".

Trois questionnaires différents pour trois publics différents élaborés avec l'aide de la SOFRES.

Les objectifs :

- donner la parole aux intéressés, leur permettre d'explicitier leur opinion sur des grandes questions d'avenir mais aussi de s'exprimer sur des sujets tels que les inégalités, l'orientation ou la violence ;
- provoquer, à travers la diffusion des questionnaires, des rencontres, des échanges ;
- alimenter l'indispensable débat, faire vivre la réflexion et contribuer à bâtir les nécessaires améliorations du système éducatif.

Le questionnaire pour les personnels vient d'être publié dans " Pour ", la revue de la FSU, il est disponible sur le site du SNEP : <http://www.snep.edu>.

Alors n'hésitez pas à faire vivre le débat avec nous.



CREF

Les adhérents sont contraints de choisir !

L'enquête du SNEP de l'an dernier à propos des retraites nous avait indiqué qu'un nombre non négligeable de collègues était adhérents aux CREF, MRIFEN. Depuis la rentrée scolaire, nombreux sont ceux qui nous interpellent. Ils ont reçu une lettre du conseil d'administration les informant de l'obligation de choisir rapidement avant le 15 septembre entre la démission (avec un remboursement partiel) ou la continuité dans le nouveau système (certains adhérents se sont constitués en association de défense).

L'application du nouveau code de la mutualité, qui découle de la transposition des directives européennes, impose de provisionner l'intégralité de leur engagement à 100%. De plus l'ordonnance de mars 2001 prévoit que sont considérés comme produits de retraite complémentaire facultatifs uniquement ceux relevant des techniques de capitalisation. Le CREF seul ne pouvait faire face à ces exigences. Des assurances privées étaient prêtes à le reprendre. Il a donc fait appel au mouvement mutualiste et une nouvelle union mutualiste de retraite (UMR) s'est créée avec la MGEN, la mutuelle Fonction Publique et la mutuelle générale.

Les prestations ont baissé de 16% en 2000. Dans la nouvelle configuration, il s'agit d'un complément retraite exclusivement fondé sur la capitali-

sation. Et si les cotisations sont aujourd'hui définies, les prestations ne le sont pas et dépendront uniquement des rendements des placements financiers mais aussi du nombre de nouveaux cotisants espérés.

Le SNEP ne peut être indifférent à une situation qui concerne de nombreux collègues et qui dégrade l'image des mutuelles. Personne ne peut contester l'idée d'un soutien entre mutuelles face aux logiques privées. Mais les solutions retenues et l'absence de démocratie qui ont prévalu posent problème et ne sont pas de nature à sécuriser l'avenir. Un tel système basé uniquement sur la capitalisation va dans le sens des orientations gouvernementales et du MEDEF dans la perspective de la réforme du régime de la retraite et de la mise en place de fonds d'épargne.

Sans s'ingérer dans les débats internes au CREF qui restent de la responsabilité de ses adhérents, nous ne pouvons qu'inciter les collègues à se battre, avec le SNES et la FSU, pour la défense et la maîtrise des retraites par répartition et à intervenir dans leur mutuelle pour défendre ensemble des intérêts solidaires. Le SNEP s'est adressé à la direction du CREF pour demander le report de la date butoir du 15 septembre et l'envoi de compléments d'informations aux adhérents.

Dominique DELIGNY

Sport scolaire

Des Assises pour l'avenir

Le SNEP a décidé de prendre l'initiative d'organiser dès ce premier trimestre (17 et 18 octobre) les " Assises pour l'avenir du sport scolaire " que les ministères successifs n'ont pas voulu prendre en charge.

Ce sont 150 à 200 militants du sport scolaire, enseignants d'EPS animateurs d'AS, délégués de district, cadres de l'UNSS, invités divers, qui débattront pendant ces 2 journées.

L'objectif de ces Assises est de réaffirmer l'importance et la place des AS et de l'UNSS dans les lycées et collèges. Dresser un état des lieux sans complaisance, sans masquer les difficultés diverses, mais aussi avec le souci de valoriser les réussites, les innovations nombreuses et porteuses d'avenir. Convaincre l'ensemble des acteurs qu'il y a beaucoup à faire, mais que ça en vaut la peine.

Le sport scolaire est un outil original et précieux de l'enseignement secondaire et nous voulons qu'il améliore encore sa réponse aux attentes des jeunes, en phase avec les évolutions des pratiques sportives et artistiques mais en conservant sa spécificité et ses valeurs. La réussite de ces Assises sera une nouvelle contribution du SNEP à la réussite et à l'avenir du sport scolaire.

Une circulaire à utiliser

Plusieurs reprises l'an dernier, le SNEP avait formulé le souhait que le ministre de l'EN s'adresse à tous les acteurs du sport scolaire. Une circulaire datée du 25 avril, signée par J. Lang, répondait à cette demande. Bloquée dans un premier temps par le nouveau ministère, elle a finalement été publiée (BO 25 du

20/6/2002) après intervention du SNEP auprès de L. Ferry (lettre sur le site www.snep.edu/peda/sport_scolaire).

Cette circulaire rappelle à chacun ses responsabilités dans le fonctionnement du sport scolaire, des enseignants d'EPS aux chefs d'établissement, IA et recteurs, IPR et IG d'EPS. Elle réaffirme la place de l'AS au sein du collège ou du lycée et son apport à la vie scolaire : projet et bilan au CA, financement, mercredi après-midi, aide nécessaire au fonctionnement de l'AS. Elle appelle un fonctionnement démocratique à tous les échelons (rôle des élèves dans la vie de l'AS, rôle des CD et CR de l'UNSS, sport scolaire abordé par le Conseil supérieur de l'éducation, document proposé par l'inspection générale). Surtout, elle représente une expression du ministre valorisant le sport scolaire " composante originale de la politique éducative française ", qui " met à la disposition des élèves une offre remarquable qu'il est nécessaire de faire vivre et de consolider... ".

Des rappels surtout, certes, mais aussi un point d'appui à faire vivre, pour les militants.

Elections à l'UNSS

Il s'agit de désigner les 3 élus des A.S. et l'élève siégeant dans chaque conseil départemental (CD) de l'UNSS. Ces élections sont présentées dans le BO 18 du 2/5/02 (site : www.snep.edu/peda/sport_scolaire). Le directeur départemental de l'UNSS est chargé de l'information des A.S. et de l'organisation des élections. Les votes ont lieu dans chaque A.S. En cas de difficultés, contacter le DD UNSS ou le responsable départemental du SNEP.

Le SNEP a fait au ministère et à l'UNSS des propositions (site SNEP et bulletin 659) pour simplifier et enrichir ces élections très formelles. Le ministère a reconnu



l'intérêt de ces propositions mais n'a pas voulu les mettre en œuvre dès cette année.

Quoi qu'il en soit, il est important que les A.S. s'expriment pour élire leurs représentants au CD, qui eux-mêmes désigneront les élus

dans les CR de l'UNSS puis à l'AG de l'UNSS. Ces instances doivent voir leur rôle réaffirmé ; les représentants des A.S. et des districts doivent pouvoir y jouer un rôle important.

Michel FOUQUET

Programmes LP

Le Conseil Supérieur de l'Education du 27 juin 2002 a examiné les programmes de l'EPS pour la voie professionnelle (CAP, BEP, Bac Pro). Ils sont le résultat d'un long travail d'élaboration, dans le prolongement de l'écriture des programmes lycées.

Bon nombre des amendements que le SNEP avait proposés (il a été quasiment seul à en faire ! cf bulletin 665) ont été pris en compte. Ces textes ont été votés à l'unanimité du CSE moins un refus de vote (FO).

Le ministère a décidé de repousser à l'année 2003/2004 l'application de l'ensemble des textes programmes concernant l'enseignement général dans la voie professionnelle présentés à ce CSE. En effet leur vote tardif ne permettait pas une mise en œuvre sérieuse dès la rentrée 2002.

Mais à cette rentrée, le cabinet du ministre nous a annoncé son intention de faire réécrire les programmes de l'EPS dans la voie professionnelle, sous prétexte que ceux-ci seraient incompréhensibles pour les familles, alors que ceux des autres disciplines étaient publiés. Le SNEP est intervenu immédiatement auprès du ministère pour exiger la publication des textes votés et l'organisation d'un débat dans la profession. Si ce débat aboutit à une remise en cause de certains éléments, si des propositions d'amélioration de la lisibilité, de modifications en résultent, celles-ci doivent pouvoir être réexaminés en CSE au cours de cette année.

Nous publierons sur notre site <http://www.snep.edu>, ce programme dès que le ministère nous aura communiqué la version officielle et sa décision concernant la réécriture ou non.

Et l'évaluation ?

Une réflexion doit s'engager également sur l'évaluation aux différents examens de la voie professionnelle (CAP, BEP et Bac Pro) qui pour l'année 2002/2003 restent placés sous les procédures en cours ces dernières années. Précisons que quoiqu'en disent certains IPR, les bac pro ne sont pas concernés par les nouveaux textes sur l'évaluation qui ne concernent que les bac généraux et technologiques.

Les collègues devront être associés à la réflexion sur cette évaluation. Les nouveaux programmes étant applicables en première année en 2003/2004 et en deuxième année en 2004/2005, la logique voudrait que ce soit seulement la session 2005 des examens CAP, BEP, Bac Pro qui voit entrer en vigueur de nouvelles procédures d'évaluation dans la voie professionnelle.

Serge CHABROL

Une rentrée difficile : signer l'adresse au ministre

Les équipes de lycées sont confrontées à mise en place concrète du nouveau Bac. Dans un délai record puisque l'arrêté a été voté en mars dernier, mais la circulaire d'application n'a été publiée que fin juin. Nous avons évidemment dénoncé une situation qui déjà marquée par une insuffisance de consultation des collègues, débouche aujourd'hui sur l'urgence et l'absence de sérénité. Nous avons anticipé les difficultés qui ne manquent pas aujourd'hui d'apparaître, en particulier sur l'inexistence de moyens pour faire fonctionner le nouveau système dans de bonnes conditions. Nous avons alerté le nouveau ministre sur cette situation dès le mois de juillet, en demandant notamment que des heures (HSE ou indemnités d'examen) soient allouées aux établissements. Face au silence actuel de l'administration, nous proposons une pétition qui, pour être efficace, devra être signée par le plus grand nombre. Nous recevons actuellement beaucoup de courriers de collègues mécontents de la situation. Ces courriers font apparaître plusieurs types de problèmes que nous soumettons au débat, avec pour chacun des types de solutions possibles.

Pour notre part, nous considérons que cette année est une année test et qui doit permettre des évolutions, après une analyse sérieuse et une écoute attentive des remarques de la profession.



Types de problèmes

Solutions possibles pour l'avenir

Deux examinateurs :

Cette mesure, à nos yeux, est juste sur le principe : il s'agit de garantir l'équité de la notation en EPS dans un examen national et de réduire la solitude du notateur. Mais la mise en place concrète pose des problèmes qui ne pourront être solutionnés sans moyens et sans une attention particulière des administrations locales (installations sportives, convocation et rémunération des collègues, organisation des études dans le lycée).

Pour l'année en cours, il est incontournable d'obtenir des moyens, pour faire fonctionner le dispositif et ne pas amputer le temps d'apprentissage des élèves. La question de l'égalité des élèves devant la notation est centrale. Elle est elle-même fondatrice de la présence de l'EPS dans le dispositif de certification que constitue le baccalauréat. Quelles sont donc les conditions nécessaires à la mise en place de la double évaluation ? Il faut recenser les propositions des collègues, les difficultés qu'ils expriment, éventuellement élaborer des alternatives tout en respectant le principe d'équité des notes qui s'impose. En tout cas le débat est ouvert.

Nombre d'activités :

La liste nationale restreint à 27 les activités à évaluer (3 y figurent par ailleurs 2 fois : tennis de table, badminton, danse en individuel et en collectif). Est-elle la plus pertinente qui soit ? (quid de certaines activités retenues ? Quelle culture commune induit-elle ?).

Par ailleurs, nombre d'académies soit n'ont pas défini à ce jour de liste académique, soit n'utilisent pas les 4 possibilités qui sont offertes par l'arrêté. Il s'ensuit qu'un nombre non négligeable de lycées doivent reconsidérer totalement leur programmation, au détriment d'APSA bien implantées.

Il faudra probablement revenir sur la liste nationale, en tout cas la reconsidérer en fonction d'activités qui pourraient disparaître de la liste actuelle, d'autres y entrer, éventuellement revoir le nombre d'APSA qui la constituent.

Par ailleurs, la conception de la liste académique doit être revue. Elle doit procéder d'un travail collectif, d'une consultation non réduits aux "experts académiques". La limite de 4 n'a rien de fondamental. Il ne peut s'agir d'un dogme, comment d'ailleurs le justifier ? La question du nombre est secondaire, l'enjeu est la pertinence didactique et pédagogique, la potentialité éducative des APSA proposées et fondamentalement leur labellisation comme contenus nationaux possibles.

Nature des épreuves :

Visiblement, les productions des experts sont inégales, tant sur le fond des propositions que sur les barèmes. Bien sûr, il faudra expérimenter, mais d'ors et déjà on peut répertorier ce qui pose problème :

- sens de l'activité. A cet égard, nous sommes toujours en attente des "fiches explicatives" prévues par la note de service et qui devraient permettre d'entrer et de comprendre les propositions des experts (pour mieux les contester éventuellement)
- choix discutables (1 seule épreuve en athlétisme alors que la profession faisait pratiquer le plus souvent un bi ou un triathlon. Différenciation du saut de cheval)
- épreuves qui apparaissent déjà trop exigeantes ou trop faciles

Il s'agit-là du débat de fond le plus important, qui dessinera, ou non, une perspective pour le développement physique des élèves en fin de second cycle. Les procédures de régulation (commission académique si elle fonctionne correctement) devront jouer à plein pour que la fin de l'année 2003 devienne un moment fort de débat professionnel, pour arriver le plus rapidement possible (dès 2004 ?) à des épreuves les plus pertinentes possibles, à de vrais compromis professionnels.

| | |
|--|--|
| <p>Un prof/un ensemble d'activités : Cette mesure est apparue dans la note de service, elle n'existe pas dans l'arrêté. Pourquoi ? A partir de quels arguments ? Nous n'avons pas de réponse actuellement. Mais nous avons critiqué cette contrainte qui limite les possibilités offertes à un élève.</p> | <p>Ce dispositif n'étant pas présent dans l'arrêté, certains collègues nous ont déjà fait part de leur décision de ne pas l'appliquer... dans le souci d'offrir le maximum de choix. Il faudra en tout cas peser pour que cette possibilité ne soit pas une obligation.</p> |
| <p>Recueil des performances : Nous avons déjà écrit qu'un réel bilan ne sera valable que s'il se fait sur la base des performances réelles des élèves dans les épreuves proposées. Pour l'instant, malgré nos demandes, nous ne savons pas ce qui sera prévu à cet effet, ni surtout si c'est envisagé par l'administration.</p> | <p>C'est un point délicat et difficile à mettre en œuvre, mais il nous paraît incontournable pour mettre en place de véritables barèmes. L'intérêt sera triple : affichage pour les élèves, limitation du temps de notation, définition plus précise du niveau de compétence moyen attendu. Il faudrait rapidement que des outils informatiques soient développés pour un recueil à grande échelle et que la collecte de données soit organisée dès à présent.</p> |

Il y a un double enjeu à œuvrer pour la réussite du nouveau Bac. Le premier concerne la crédibilité de la discipline, dans le cadre d'un diplôme national. La situation antérieure n'était pas viable, il fallait aller vers de nouvelles épreuves. Le second concerne la faisabilité (qui peut avoir des répercussions sur le premier). Les modalités pratiques ne doivent pas être pires que les précédentes ou dénaturer l'esprit de ce qui a fait accord au Conseil Supérieur de l'Education. Agissons résolument, en prenant appui sur ce qui est proposé, pour aller vers des solutions fondées et expérimentées qui devront être étudiées par la commission nationale pour des ajustements que l'on perçoit d'ors et déjà nécessaires.

Christian COUTURIER

Pétition disponible sur le site www.snep.edu



Bac 2003

**Adresse à M. Luc FERRY, ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche
à M. Xavier DARCOS, ministre délégué à l'Enseignement scolaire**

Les enseignants d'EPS du lycée.....
(ville : département :) sont confrontés à la mise en place du nouveau baccalauréat EPS.

Un cadre national exigeant et commun est aujourd'hui nécessaire mais ne peut être efficace qu'en prenant en compte simultanément les conditions réelles d'enseignement, les acquis professionnels locaux et la surcharge de travail qu'il occasionne.

A cette rentrée, nous constatons une certaine indifférence de l'administration qui estime sans doute que les textes se suffisent à eux-mêmes.

Nous vous demandons d'agir afin qu'à chaque niveau (national, académique, local), tout soit fait pour faciliter l'organisation de l'examen.

Dans cette logique, les recteurs doivent être saisis pour prendre les mesures qui s'imposent :

- Dispositions financières et administratives permettant aux enseignants d'assurer la co-évaluation sans diminuer le temps d'apprentissage des élèves et de régler le problème de la responsabilité des enseignants,
- Réunions de tous les collègues engagés dans la réforme,
- Relance de la politique de formation continue en prise avec des problèmes spécifiques du baccalauréat en EPS.

Enfin, nous vous demandons de veiller :

- d'une part, au respect et au bon fonctionnement des procédures de régulation qui doivent permettre aux textes d'évoluer,
- d'autre part, à la prise en compte dès aujourd'hui de l'expérience professionnelle des enseignants d'EPS.

| Nom-prénom | Signature |
|------------|-----------|
| | |

A renvoyer au SNEP - 76 rue des rondeaux, 75020 Paris
qui centralisera et fera parvenir aux ministres



Enquête sur la mise en place des IDD, (itinéraires de découvertes) dans les collèges (5ème, rentrée 2002)

A cette rentrée, les IDD sont obligatoires pour tous les élèves de 5ème mais les conditions de leur imposition induisent une grande diversité. Cette enquête a pour but de recueillir des informations sur la façon dont ils se mettent en place. Ses résultats ne seront significatifs que si un maximum de collègues (un par équipe pédagogique) prennent quelques minutes pour y répondre. Elle est à retourner au secrétaire académique ou départemental du SNEP. Le bulletin du SNEP en donnera les résultats.

| Collège | Ville | Académie | Département |
|---------|-------|----------|-------------|
| | | | |

| | |
|---|--|
| Nombre de classes de 5 ^e : | 1 2 3 4 5 6 7 8 +de 8 |
| Les IDD sont-ils mis en place à cette rentrée ? | OUI NON |
| Concernent-ils toutes les classes de 5 ^e ? | OUI NON |
| Nombre total d'IDD programmés pour l'année : | 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 + |
| Les enseignants ont-ils été : | volontaires désignés "poussés" |

| | |
|---|----------------------------|
| L'EPS est-elle concernée ? | OUI NON |
| Pour combien d'IDD ? | 1 2 3 4 5 6 7 8 9 + |
| Combien d'enseignants d'EPS participent-ils à un ou plusieurs IDD ? | 1 2 3 4 5 6 |
| L'IDD est-il en plus des 3h d'EPS ? | OUI NON variable |
| A quelle(s) discipline(s) l'EPS est-elle associée ? | |
| | |
| Les IDD posent-ils des problèmes d'installations sportives ? | OUI NON |

| | | | |
|--|-------------|----------------------|-----------------|
| Les IDD se passent-ils en classe entière, en groupes de même effectifs que les classes ou en groupes allégés ? | Classes | Groupes (id classes) | Groupes allégés |
| Les élèves ont-ils le choix de leur(s) IDD ? | OUI | NON | certains |
| Combien d'IDD par élève et pour l'année , | 1 | 2 | variable |
| Quelle durée pour les IDD (nb de semaines, pour les élèves) ? | Moins de 10 | 10 11 12 | 13 14 + |
| Nombre de semaines réservées à la concertation des 2 enseignants (pour un IDD, une semaine = une heure pour chaque enseignant) : | 01 | 2 3 4 5 | + |

| | | | |
|--|-------------------|---------------|------------|
| Les IDD ont-ils entraîné une baisse d'horaires ? | OUI NON | | |
| Pour quelles disciplines ? | | | |
| | | | |
| Pour les enseignants, les IDD sont : | Dans leur service | en HSA | en HSE |
| L'évaluation des IDD est prévue : | Pour tous | Pour certains | ? |
| Des financements ont-ils été : | demandés | obtenus | en attente |

Vous pouvez, en répondant sur une feuille jointe, à toute ou partie des 4 questions suivantes, donner d'autres renseignements, précisions et avis personnels sur les IDD.

- 1 - Quelle appréciation portez-vous sur les IDD ?
- 2 - Quelles raisons ont présidé au choix des IDD auxquels participe l'EPS ?
- 3 - Quels sont les thèmes et contenus de ces IDD ? Y a-t-il une liaison entre IDD et contenus de l'EPS ? entre IDD et association sportive ?
- 4 - Autre remarque :

Les IDD en collègue, (itinéraires de découverte) comment ça marche ?

F. Bayrou avait institué les parcours diversifiés, S. Royal les avait fait évoluer en travaux croisés, J. Lang les a transformés en itinéraires de découverte. L.Ferry, à cette rentrée, a seulement décidé de confirmer (provisoirement ?) l'obligation de mettre en place des IDD pour toutes les classes de 5ème.

Le point commun à ces dispositifs successifs, c'est la volonté de "décloisonner" les disciplines. Le présupposé, c'est que l'enseignement est plus vivant, plus motivant, les apprentissages facilités dès lors que 2 enseignants de 2 disciplines trouvent des ponts dans leurs programmes respectifs et formalisent un projet didactique pour les classes concernées.

Deux types de questions se posent :

- Sur le fond, le présupposé développé ci-dessus est-il juste ? A-t-il été vérifié ? Ces "itinéraires" sont-ils de nature à répondre, réellement, aux difficultés de beaucoup d'élèves (et d'enseignants) ? Cela fait maintenant plusieurs années que ce type de dispositif est en place dans de nombreux collèges (mais rien n'était obligatoire jusqu'alors). Quelle évaluation sérieuse a été réalisée sur ces expérimentations ? Aucune. Des formations - initiale et continue - ont-elles été systématiquement mises en place pour aider les enseignants dans cette évolution importante de leur métier ? Non, dans la majorité des collèges, c'est l'empirisme (certains parlent de bricolage) qui, semble-t-il, règne en maître sur la mise en place des IDD.

- Sur la forme, la préparation de cette rentrée a mis en évidence les diverses carences du système : Volontariat annoncé des enseignants, mais IDD obligatoires, d'où beaucoup de volontaires "désignés" ; horaires des IDD pris sur ceux de différentes matières ; choix des élèves et groupes allégés difficiles à mettre en place ; nécessité d'un travail autonome des élèves, pour le moins compliqué en 5ème ; contrainte de "production" en fin d'IDD ; questions sur l'évaluation ; problèmes de locaux ...

Au final, une mise en place forcée, et sans doute une grande diversité, pour un dispositif dont on peut se demander s'il n'est pas beaucoup mieux adapté aux caractéristiques des bons élèves, et s'il ne risque pas de mettre plus en échec les élèves déjà en difficulté.

Michel FOUQUET

La formation des profs d'école : *bricolage inquiétant*

Les IUFM accueilleront cette année 18000 étudiants au lieu de 8000 l'an dernier...sans augmentation significative des moyens pour encadrer la formation. Cela se traduit concrètement par de nouvelles dégradations : augmentation de la taille des groupes, diminution des horaires de formation réduisant très sérieusement les enseignements disciplinaires, aggravation des conditions de travail (application stricte du décret des 384h que nous contestons, grande difficulté à coordonner les nombreux formateurs à temps partagés...), suppression d'épreuves au concours permettant de faire de sérieuses économies...

Au bout du compte, la formation devient du bricolage qui ne peut plus être masqué par les beaux discours. Cette situation est d'autant plus inquiétante que des "sirènes" commencent à dire qu'il vaudrait mieux purement et simplement supprimer les IUFM !

Pour ne prendre que l'exemple de l'EPS : la dominante - mesure intéressante - est limitée à 50h, se fait au détriment de la formation de tous les enseignants (qui n'ont plus que 25h d'EPS maximum) et ne trouve toujours pas de prolongement en Formation Continue (malgré les circulaires le recommandant), celle-ci étant réduite à peau de chagrin. Dans ce contexte, la suppression de la natation au concours fait figure de symbole. Malgré de nombreuses protestations, par l'intermédiaire de la pétition du SNEP, le nouveau ministre n'est pas revenu sur les décisions prises par son prédécesseur ; l'épreuve étant supprimée, l'institution peut se permettre de ne plus donner aucun moyen pour offrir une formation en natation aux étudiants qui en ont besoin. Certains directeurs d'IUFM en ont profité pour réduire sérieusement les heures d'AS des PIUFM. Le SNEP a fait à cette rentrée un communiqué de presse dénonçant cette suppression et entend continuer à peser sur ce dossier de façon à rétablir une épreuve (ou un brevet) le plus rapidement possible.

Claire PONTAIS

Montpellier 2ème rencontres de d'EPS

L'EPS dans l'école d'aujourd'hui : obstacles et innovations du 24 au 27 octobre 2002

Les difficultés majeures rencontrées dans leur activité professionnelle par les enseignants proviennent de :

- l'indiscipline
- la perte d'autorité
- l'hétérogénéité des classes.

La triple mission assignée, aux enseignants étant d'instruire, éduquer et former, on peut penser que ces difficultés sont perçues par eux comme des obstacles majeurs au processus enseignement/apprentissage, élément fondateur et structurant du système scolaire français.

Ces rencontres 2002 proposeront un travail collectif sur 3 gisements possibles d'obstacles pour les praticiens :

- la méconnaissance relative des rapports diversifiés des populations scolaires à l'école et aux savoirs,
- les écarts entre valeurs que l'école doit transmettre et valeur réellement en usage dans la société française actuelle,
- l'inadéquation éventuelle de formes de pratique des APSA proposées aux caractéristiques culturelles des « jeunes » et aux visées éducatives assignées à l'EPS.

Organisation :

AEEPS Montpellier : Guy Haye

Tél. 04 67 54 43 39

Email : guy.haye@wanadoo.fr

Sport et Education : José Bourrier

Tél. 04 67 79 07 45

Email : jose.bourrier@wanadoo.fr

Mutations : les méfaits de la déconcentration

Décentralisation/régionalisation/déconcentration sont présentées comme des processus inéluctables. Il n'y a pas nécessairement lieu d'y être hostile, sauf si plusieurs conditions ne sont pas remplies :

- un cadrage national fort, garantissant le respect de principes essentiels, tel que l'égalité de traitement des fonctionnaires,
- des droits nouveaux pour les élus des usagers et des personnels, afin que puisse être exercé à l'échelon local leur pouvoir de contrôle et de contre-proposition,
- une volonté attentive d'assurer l'existence et la qualité du service public en tout point du territoire.

Le mouvement national en EPS, dans ses deux phases INTER puis INTRA académiques, est loin d'avoir répondu à ces conditions :

Dès l'INTER, malgré l'existence d'une instance de régulation nationale, des inégalités de traitement, des interprétations des textes ou des lubies locales sont apparues émanant des rectorats.

A l'INTRA, méfaits donc d'une déconcentration mal maîtrisée, c'est pire. Par exemple, ici on accorde 30 points sur les vœux larges aux demandeurs non séparés de mutation simultanée, ailleurs on les refuse.

Certaines académies affectent d'abord les demandeurs en vœux précis, puis les autres ; d'autres font l'inverse, affectant d'abord les vœux larges, quitte à refuser de réviser ces décisions si un postulant a, pourtant, un barème supérieur sur un vœu précis. A Bordeaux, on affecte les bénéficiaires de la mesure dite des " 175 points " sur la zone limitrophe de celle demandée, non sans qu'une rude bataille syndicale ait empêché qu'ils soient carrément traités en extension.

Dans de nombreuses académies des mesures prises par le Rectorat ne sont pas connues des demandeurs à l'époque de la saisie de leurs vœux. C'est particulièrement le cas pour les blocages de ZR (c'est à dire la décision de ne pas y remplacer les titulaires de la zone mutés sur poste fixe), rendues inaccessibles alors que c'était parfois le seul vœu de certains collègues.

Quant aux droits accordés aux représentants des personnels (décharges de service, avec remplacement) ils sont extrêmement inégaux selon les académies. Il a fallu que le SNEP intervienne à plusieurs reprises pour que le Ministère communique aux rectorats une note incitant (mais pas imposant) à plus de libérali-

té, ce qui dans les pires des cas a abouti à accorder superbement deux jours au lieu du seul jour initialement prévu pour la préparation de la FPM !

Le service public de qualité dû à tous les élèves ne sera pas rendu partout, car il reste des postes vacants dans beaucoup de secteurs, généralement les moins attractifs des académies, géographiquement ou professionnellement (établissements difficiles).

Certains seront pourvus par des titulaires remplaçants, qui ne seront donc plus disponibles pour effectuer les nécessaires suppléances. Dans tous les cas il faudra encore et toujours recourir à l'embauche de personnels précaires... si l'on en trouve pour ces secteurs.

Certes c'est là l'effet de l'insuffisance de recrutement aux concours externes, pas directement celui de la déconcentration. Car s'il manque des enseignants au regard des besoins pédagogiques, aucun système de mutation n'empêchera qu'il reste des postes vacants. Néanmoins, l'évaluation par les rectorats de leurs capacités d'accueil est souvent fantaisiste, fluctuante d'une année à l'autre (Grenoble, Marseille, Nantes...) et ne fait, à peu près partout, l'objet d'aucun vrai débat paritaire.

Il est en donc impératif d'exiger l'augmentation du recrutement (au delà du remplacement des nombreux futurs départs en retraite) des droits des élus du personnel, de la fermeté des directives nationales.

On nous rebat les oreilles avec le " dialogue social ". Chiche ! le SNEP y est prêt. Mais, depuis longtemps, nous n'avons à faire qu'à sa caricature.

Jean-Louis DUBROCA

Retraites :

Enseignants d'EPS, sommes-nous prêts à travailler au delà de 60 ans pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein ?

A cette question, les enseignants ont été nombreux à répondre non, et alors qu'il n'en était pas question dans l'enquête SNEP. Au contraire, ils se sont massivement prononcés pour des aménagements de fin de carrière, une diminution du temps de travail en présence des élèves, un élargissement des conditions d'accès à la CPA, la pérennisation du CFA et pour le maintien de notre système de retraite fondé sur la répartition : retraite à taux plein à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisations.

Le gouvernement va prochainement ouvrir le chantier des retraites : le MEDEF a annoncé la couleur et ne veut pas y consacrer un Euro de plus. Quant au gouvernement, il prétend vouloir pérenniser le système par répartition et corriger les inégalités des différents régimes (il faut y voir l'égalité par un alignement vers le bas soit 40 annuités pour tous) mais souhaite mettre en place un " fond de pension à la française " .

Avoir une espérance de vie plus longue, pouvoir en profiter et avoir une retraite convenable, c'est ce que chacun d'entre nous souhaite.

C'est ensemble et solidairement que nous pouvons maintenir et obtenir de nouveaux droits pour la retraite.

Les solutions individuelles qui nous sont proposées, que ce soit l'épargne individuelle et la capitalisation, ne constituent pas de bonnes solutions et les récents scandales d'Enron, Worldcom... doivent nous interpellé.

Les problèmes sont maîtrisables et il est possible de faire face aux besoins de financement dans les prochaines années.. Notre mobilisation dans l'unité sera indispensable pour garantir notre système de retraite et obtenir de nouveaux droits.

Dominique DELIGNY



Abaissment du service des enseignants d'EPS

Obtenir l'ouverture de négociations

Le SNEP considère que la revendication de l'abaissement des maxima de service de tous les enseignants d'EPS doit faire partie des exigences à porter devant le nouveau gouvernement. La revendication d'abaissement est inséparable d'autres exigences comme le maintien du forfait de 3h dans le service, l'aménagement des débuts et fins de carrière, la prise en compte de la pénibilité propre du métier dans certains établissements, etc.

La nécessité de création de plusieurs milliers de postes pour compenser cet abaissement impliquera un échelonnement ; les fins de carrière sont dans ce cadre une priorité.

Nous savons qu'il y a des débats dans la profession sur cette question.

La crainte la plus fortement exprimée est celle du risque de détournement de la revendication pour porter atteinte au forfait AS, c'est ce qui amène certains à contester que l'exigence soit explicitée en terme d'"alignement" sur les autres disciplines. De plus le terme "alignement" ne leur semble pas prendre suffisamment en compte la question de la spécificité du métier et de nos services.

D'autres considèrent malgré tout que l'expression "alignement" sur les autres disciplines permet un mot d'ordre clair qui doit bien entendu être assorti en permanence de l'exigence de l'intégration du forfait AS dans le service.

Revient aussi souvent dans le débat la question de la réduction de l'écart entre catégories (les différences catégorielles pouvant plus être prises en compte dans des différenciations indiciaires) ? Mais tel n'a pas été le cas dans les autres disciplines, l'EPS doit-elle se poser, seule, cette problématique ?

Des débats qui ne sont pas simples donc. La direction du SNEP, à décidé de lancer ce débat dans la profession et chez les syndiqués (bulletin, site internet, ...). Mais, déjà, sans attendre les conclusions de celui ci, le SNEP a posé auprès du nouveau ministère comme il l'avait fait auprès des précédents, l'exigence d'abaissement des maxima de service de tous les enseignants d'EPS avec maintien du forfait AS.

Dans le contexte budgétaire actuel, l'ouverture de négociations et la satisfaction de cette revendication nécessitera sans aucun doute, une mobilisation forte de la profession.

Serge CHABROL

CE d'EPS et PEGC

Relancer les processus de revalorisation

Le protocole négocié pour les CE d'EPS et les PEGC n'a pas été acté avant le départ du précédent gouvernement malgré nos multiples interventions. Le SNEP est intervenu auprès du nouveau Ministère de l'Education Nationale, afin que les propositions négociées avec le cabinet LANG, qui avaient reçu l'approbation de toutes les organisations syndicales, soient définitivement entérinées et mises en œuvre.

Le cabinet de Luc Ferry ne se dit pas hostile à ce que le début du plan prévu sur 3 ans (chaque année, la création de 300 emplois hors-classe, de 100 emplois classe exceptionnelle CE d'EPS et autant pour les PEGC) soit programmé dans le budget 2003 si celui ci le permet ! Mais il souhaite revoir les propositions concernant les fins de carrière sur l'échelonnement de la classe exceptionnelle

Compte tenu des informations actuelles sur le cadre budgétaire, il y a urgence à peser sur les choix pour les créations d'emplois hors-classe et classe exceptionnelle.

La mobilisation de beaucoup de CE d'EPS et PEGC en direction des parlementaires, organisée par le SNEP et les autres syndicats FSU concernés a réussi à faire ouvrir des négociations en 2001, la profession doit une nouvelle fois peser.

Le SNEP organise une nouvelle campagne d'interpellation des parlementaires. Des modèles de courriers ont été publiés dans le bulletin 672 aux syndiqués. Ils peuvent être récupérés sur le site du SNEP : <http://www.snep.edu>.

Michèle CHARPIN

Précarité :

la noria ne s'interrompt pas

A la rentrée 2002, environ 300 postes en EPS (en établissements et zones de remplacement) n'étaient pas pourvus. La grande majorité des TZR est affectée sur des postes à l'année. Il faudra donc, avoir recours à l'embauche de nouveaux non-titulaires pour faire face aux besoins en remplacements des enseignants absents.

La noria de la précarité ne s'interrompt pas. Cependant, si les MA employés avant 97 sont systématiquement réemployés, il n'en est pas de même pour les contractuels et les vacataires dont l'emploi fluctue au gré du nombre d'affectations de titulaires dans leur académie lors de la phase inter du mouvement. Par exemple, l'académie de Grenoble, qui cumulait depuis des années des déficits importants, employait de nombreux non titulaires, l'augmentation du nombre d'entrées de titulaires au mouvement 2002 laisse la plupart des précaires sans travail. Au contraire, l'académie de Bordeaux se retrouve brusquement cette année avec des déficits conséquents et doit recourir à l'embauche de nombreux précaires.

Le plan de résorption de la précarité se poursuit. En EPS, les postes ouverts au CAPEPS réservé ont tous été pourvus, le pourcentage des admis à l'examen professionnel est en hausse, pour autant, sur l'ensemble des disciplines, le rendement est inférieur aux estimations : l'administration prévoyait 2000 titularisations d'enseignants par an toutes disciplines confondues, or il y a 1450 lauréats. Un examen précis de la population potentiellement concernée va être effectué.

Pour la poursuite du plan, les orientations budgétaires 2003 de l'Education Nationale seront déterminantes. Or elles sont inquiétantes. On peut craindre qu'une remise en cause du plan quinquennal de création d'emplois d'enseignants du second degré entraîne celles de l'objectif de résorption de la précarité et du dispositif prévu par la loi Sapin.

Michèle CHARPIN

INFOS CONCOURS 2003

A consulter : BO spécial concours 2003 spécial n°14 du 18 juillet 2002.

INSCRIPTION DES CANDIDATS Par minitel ou Internet du mardi 24 septembre 2002 au mercredi 27 novembre 2002 à 17 heures.

Date de clôture des registres d'inscription lundi 16 décembre 2002.

Vous avez dit « Sécurité » ??...

Commissaire paritaire élu du SNEP à la Réunion, M.S. se présente le 20 août dernier au Rectorat où il avait rendez-vous avec l'IPR pour régler un problème d'affectation d'un collègue TZR.

Il trouve les grilles fermées en raison d'une manifestation pacifique de quelques dizaines de conseillers d'orientation. Après une négociation difficile avec le service d'ordre, M.S. est autorisé à rentrer.

Au moment où il se glisse entre les lourdes grilles celles-ci sont brutalement refermées sur lui par un préposé à la " sécurité ". M.S. s'effondre et sera transporté au CHU : fracture du sternum, contusions multiples... sans compter le traumatisme psychologique. 8 jours puis 1 mois d'arrêt de travail sont prescrits. La presse locale relate l'incident et un journaliste note : " Pour le Rectorat, rien d'anormal ne s'est produit. Il invoque le principe de sécurité des employés des différents services tout en restant ouvert au dialogue pour les personnes ayant un rendez-vous... " (sic !).

Le SNEP-FSU, sous le titre " INADMISSIBLE " dénonce dans un communiqué de presse les violences physiques subies par un de ses représentants élu aux CAP alors qu'il avait un rendez-vous au Rectorat.

Ce n'est qu'après une intervention du SNEP académique que le Rectorat, qui l'avait préalablement refusée, reconnaît l'imputabilité au service de cet " accident ".

Une suite judiciaire de la part de notre collègue est envisagée et la protection due en application de l'article XI du statut de la Fonction Publique réclamée.

Cet " incident " s'inscrit dans le climat instauré par les récentes mesures gouvernementales répressives faisant suite à la démagogie " populiste " de la campagne électorale sur la " sécurité " qui a donné le résultat que l'on connaît.

Les syndicalistes dans leur ensemble (et la FSU en particulier) ont dénoncé les poursuites dont les militants de la confédération paysanne sont l'objet ainsi que la condamnation de José Bové et d'Alain Hébert secrétaire de l'union locale CGT de Cherbourg.

Va-t-on laisser franchir un nouveau seuil dans la répression des mouvements sociaux et des militants syndicaux ? Va-t-on laisser les libertés publiques s'effriter et l'idéologie sécuritaire gagner encore du terrain ?

Le SNEP continuera, plus que jamais, à défendre les libertés syndicales et les droits fondamentaux des personnes conquis par des dizaines d'années de lutte et qui sont aujourd'hui menacés.

Marcel BERGE



Bilan d'étape du secteur juridique

« L'étape » ce sont les 2 derniers exercices soit du 1^{er} septembre 2000 au 31 août 2002. Avant d'aligner quelques chiffres, je voudrais souligner une nouvelle fois la richesse des relations qui s'instaurent entre les collègues en proie à diverses difficultés et leur syndicat, le SNEP auquel ils font appel même lorsqu'ils ne sont pas encore adhérents ou lorsqu'ils ont omis de se resyndiquer. Nous sommes à l'écoute attentive de la " malvie " professionnelle d'un nombre non négligeable d'enseignants et les aidons au mieux à résoudre leurs problèmes même lorsqu'il n'y a pas de solution " juridique ".

Et dans ce dernier cas, nous démystifions autant que possible ce recours au " droit " pourtant

souvent nécessaire, mais qui doit s'intégrer dans le combat syndical comme l'un des moyens de défense ou de progrès de la corporation sous peine de participer à la dérive sociétale " juridiste " qui sévit outre atlantique, qui gagne hélas notre pays et qui crée l'illusion qu'avec un " bon avocat " on peut se défendre tout seul !

Telle n'est pas, et moins que jamais après une expérience de plus de 30 ans, l'orientation du SNEP.

Venons aux faits. J'ai recensé 847 courriers ou interventions sur des affaires en cours (1) ou en réponse à des appels de collègues (464 en 2000/2001 ; 383 en 2001/2002).

Sur 170 dossiers en cours (pré-contentieux et contentieux) la répartition est la suivante :

18,50% : concernent des erreurs ou des contestations relatives au remboursement d'indemnités, de frais divers, d'HSA...

17,3% : concernent des agressions ou incivilités, dégradation de véhicules entraînant en général des plaintes des collègues victimes (15 plaintes recensées)

14,2% : concernent des comportements autoritaires de la hiérarchie pouvant aller jusqu'au harcèlement ainsi que des différends entre collègues

9,9% : concernent des accusations relevant de comportements présumés pédophiles, essentiellement attouchements à l'occasion d'aides parades et intrusion dans les vestiaires

9,2% : concernent des régularisations de carrière (avancement,

promotion de grade)

8,6% : concernent des contestations d'IPP (Indemnité Permanente Partielle) suite à des accidents de service

5,5% : concernent des plaintes de parents suite à des accidents d'élèves en EPS

4,3% : concernent des contestations de notation suite à des erreurs administratives

1,2% : concernent les retraites

1,2% : concernent une atteinte au droit syndical

Les recours gracieux ou hiérarchiques (pré-contentieux) représentent les 3/4 des dossiers en cours.

Les recours devant les juridictions administratives (Tribunal Administratif et Cour Administrative d'Appel) le 1/4 soit une quarantaine

ne. L'indice de succès pour les recours gracieux est de l'ordre de 50%, les décisions de rejet (le plus souvent implicite – soit après un silence de 2 mois de l'autorité visée) entraînant dans 80% des cas un recours devant le Tribunal Administratif.

Au cours des 2 derniers exercices nous enregistrons 11 recours gagnés soit environ 50% de ceux qui ont été jugés (3 feront l'objet d'un appel, les autres étant encore en instruction).

L'ensemble de ce dossier juridique implique un très gros travail du SNEP national (suivi des dossiers, permanences, contacts téléphoniques, relations avec les avocats (2)).

Pour conclure, ce bilan peut être considéré comme satisfaisant non seulement au regard des résultats concernant les recours mais pour l'aide que nous avons pu apporter à nombre de collègues, souvent en situation de détresse, et qui ont mesuré le sens du mot solidarité.

Il me reste à lancer un nouvel appel à la vigilance (notamment au niveau des relations professeurs/élèves et bien que les fausses imputations de "pédophilie" soit en régression).

Car on peut s'attendre à de nouvelles attaques contre le service public à travers une gestion de plus en plus autoritaire sous prétexte d'augmenter le "rendement" des personnels (l'exemple d'un recours gagné en Conseil d'Etat contre la gestion "patronale" des professeurs de sport au Ministère Jeunesse et Sports en témoigne bien hélas !).

**Plus que jamais
unissons-nous dans le SNEP
pour mener le bon combat**

Marcel BERGE, 30 juillet 2002

(1) Les recours devant les juridictions administratives durent de 1 à 6 ans ! Par exemple, 2 dossiers « Notations 1992 dans l'enseignement supérieur » font encore l'objet de procédures.

(2) NDLR : Rappelons que M. Berge est retraité et habite Marseille !

Installations sportives et décentralisation ou les inégalités du système éducatif

Dans leur conférence de presse en date du 2.9.02, Luc Ferry et Xavier Darcos argumentent en faveur d'une Education Nationale toujours plus décentralisée en ces termes :

" l'uniformité, la centralisation de l'éducation nationale, censées assurer l'égalité de tous devant l'éducation, ont pu tolérer et même générer en son sein de fortes disparités. Inversement, le mouvement amorcé depuis plusieurs années de déconcentration, de responsabilisation des échelons locaux de décision, voire de décentralisation partielle a conduit, non pas comme cela était tant redouté, à un émiettement du système éducatif, mais à une réduction significative des disparités académiques et régionales. La responsabilisation des acteurs locaux a montré son efficacité. Cela signifie que l'éducation nationale aura à participer au grand mouvement de décentralisation qu'engage le Gouvernement ".

L'expérience vécue par nombre d'enseignants d'EPS concernant les installations sportives dément radicalement ces affirmations.

Dans le cadre de la décentralisation, aucune régulation ne permet de pallier aux carences et aux disparités manifestes entre établissements et les communes n'ont pas toujours la possibilité (ou la volonté) de mettre les installations proches à disposition des établissements.

2 collèges de Seine et Marne (sans installation sportive intra-muros), distants de moins d'1km l'un de l'autre, illustrent parfaitement ces terribles inégalités devant le service public d'enseignement de l'EPS :

- l'un situé dans une commune de 5000 habitants qui n'a ni gymnase, ni piscine, ni stade (digne de ce nom), ne dispose donc d'aucun espace spécifique

pour enseigner l'EPS, ce qui n'empêche pas le conseil général de renvoyer au bon vouloir de la commune... et de reconstruire le collège sans aucune installation sportive !

- l'autre, construit sur le territoire d'une agglomération de 100 000 habitants, dispose d'un gymnase, d'une salle de gymnastique, d'une salle de tennis de table, d'un mur d'escalade, d'une aire d'athlétisme et de football attenants au collège et de créneaux horaires à la piscine municipale. Ce qui est, somme toute, le strict nécessaire pour appliquer l'essentiel des programmes.

Le rapport Cathala, sur la mise à disposition des installations pour l'enseignement de l'EPS, fruit de l'intervention du SNEP auprès du précédent ministre de l'éducation nationale, pointe ces disparités. Il propose une contribution financière de l'Etat dans le cadre des contrats de plans états-région pour la création et la réhabilitation d'équipements sportifs, la mise en place de référentiels normatifs permettant l'application optimale des programmes d'EPS et la réalisation de salles spécifiques pour l'EPS à l'intérieur des établissements.

Ces propositions ne doivent pas passer aux oubliettes.

De plus en plus de collègues nous alertent sur leur nomination dans des établissements scolaires dépourvus d'installation sportive. La mise en œuvre du nouveau bac EPS risque aussi de se heurter à cette dure réalité ; faites-le savoir au SNEP.

Plus nombreux, nous serons plus forts pour passer la vitesse supérieure dans l'action pour les équipements.

Martine LE FERRAND



Ministère des Sports

Affaiblissement des missions et du budget, l'avenir est incertain

Les missions

Le rattachement de la Jeunesse au ministère de l'Education Nationale prive l'ex-ministère de la Jeunesse et des Sports, de missions importantes sur tout le secteur de l'Education Populaire et de la Jeunesse.

C'est plus de 50 années d'histoire associant l'Education Populaire et le Sport dans un même ministère qui sont balayées par cette décision gouvernementale brutale prise sans aucune concertation ni consultation des partenaires du secteur associatif et des personnels du MJS.

On peut légitimement se poser la question, si cela ne prépare pas (ne facilitera pas) la disparition de ce ministère des Sports dans le cadre de nouvelles mesures de décentralisation.

Certains avancent déjà des propositions dans ce sens.

René BEAUMONT (président du conseil général de Saône et Loire) qui préside également la commission "aménagement du territoire" de l'association des départements de France s'exprime de la manière suivante dans le journal "Le courrier de Saône et Loire" : "Il faut fermer les directions départementales de la Jeunesse et des Sports qui ne servent à rien. Et je suis candidat pour expérimenter cette compétence."

Projet de budget 2003

Le journal Le Monde a publié les lettres plafond envoyées aux différents ministères le 7 août 2002 par le Premier Ministre.

Pour le ministère des Sports, le budget 2003 s'élèverait à 400,31 millions d'euros (539 millions d'euros en 2002) soit une diminution de 25% consécutive au transfert de l'INJEP, des emplois (environ 800) et des crédits concernant le secteur Jeunesse au ministère de l'Education Nationale. 15 emplois budgétaires seraient supprimés, dans le secteur sport. Ce n'est déjà pas brillant, mais tout le secteur de la Jeunesse n'aurait pas été transféré. Il semblerait à l'administration centrale que la direction de la Jeunesse, ainsi que le bureau de gestion des personnels jeunesse, resteraient dans le budget du ministère des Sports.

De plus, les lettres "plafond" ont été envoyées sur la base d'une croissance estimée à 3% en 2003. Elles sont donc susceptibles d'évoluer à la baisse puisque les dernières prévisions gou-

vernementales situent la croissance entre 1,5 et 2% en 2003 ce qui a amené le Premier Ministre à repousser au 25 septembre la date d'examen de la loi de finances en Conseil des ministres.

En conclusion, l'affaiblissement du ministère tant au niveau de ses missions qu'au niveau budgétaire peut mettre en cause son existence à plus long terme. Les Etats généraux du sport doivent être l'occasion pour toutes les organi-

sation syndicales et le mouvement sportif de démontrer la nécessité d'un service public renforcé dans le secteur du sport et donc d'un ministère de plein exercice disposant des moyens nécessaires pour impulser, en liaison avec les collectivités territoriales et le secteur associatif, une politique publique nationale pour un sport humaniste et citoyen.

Pierre DELACROIX

Dopage : un été ... comme les autres

■ *Extrait du dossier "DOPAGE - 2008 le podium génétique" (Sciences et Avenir n°666, août 2002, p44) :*

"256 contrôles lors du dernier Mondial de football en juin. Résultat : 0 positif. Roland Garros : 2 cas positifs à des produits sans grands effets alors que le muscle a régné en maître sur les courts. Et que l'EPO n'a pas été recherchée. Ou encore 54 tests sanguins sur le Tour le 10 juillet : 0 positif. Rien de surprenant, car on ne trouve que ce que l'on cherche. Et les molécules les plus performantes ne sont pas recherchées".

■ *Extraits de l'article "J'ai fauté, j'assume" (L'Equipe 16 juillet 2002, p12) :*

David Chaussinand, lanceur de marteau, a été contrôlé positif et reconnaît s'être dopé.

Q : "Comment en êtes-vous venu à vous doper ?

DC : - J'ai été confronté au haut niveau depuis mon plus jeune âge. J'ai été champion du monde cadets. Pendant des années, j'avais des idées très arrêtées sur le sport et sur le dopage. ... Je me disais : "Jamais ça !" Et puis au fur et à mesure des années, j'ai été confronté au problème. Et un jour j'ai craqué. C'est tellement dur de s'entraîner six heures tous les jours. ... Je n'y arrivais plus financièrement, je gagne le SMIC et j'ai une famille avec deux enfants. Je voulais les faire vivre. Alors je me suis dit que peut-être en me dopant je gagnerais 1 ou 2 mètres, j'entrerais dans le cercle des meilleurs mondiaux et j'aurais un peu plus d'argent. ...

Q : - Vous preniez des petites doses, mais si vous n'aviez pas été contrôlé positif...

DC : - Je serais peut-être tombé dans la spirale. Si j'avais obtenu des résultats lors des Championnats du monde l'année prochaine, j'aurais peut-être versé l'année d'après dans le dopage lourd, le dopage des riches pour être champion olympique. ..."

■ *"Citius, altius, fortius".*

La célèbre devise ne s'applique-t-elle pas tout autant aujourd'hui à la dérive du dopage qu'aux exploits sportifs ? Qui peut encore être spectateur d'une compétition de haut niveau, tous sports confondus, sans douter, sans avoir le sentiment que les dés – mais peut-être pas tous – sont pipés ? Et pourtant nous voulons croire qu'il reste des athlètes propres, des entraîneurs intègres, que les champions ne sont pas tous "chargés". Il faut bien reconnaître que la scène sportive internationale et les spectacles délivrés ne laissent que peu d'illusions, mais que paradoxalement leur pouvoir de fascination reste quasiment intact (cf. l'audience de la Coupe du monde de foot, du Tour de France...). Etrange jeu social où l'on ne sait qui, du champion ou du spectateur, est plus que l'autre coupable ou victime.

Manifestement, les apprentis sorciers du dopage conservent, au fil des mois et des années, plusieurs longueurs d'avance sur ceux qui luttent contre. Enjeux sportifs, mais aussi économiques et politique ; rien de nouveau, si ce n'est la bipolarisation entre le dopage des riches, des champions, scientifiquement programmé, à l'avant garde de la recherche médicale, et celui des "petits" - celui de David Chaussinand – empirique, souvent individuel et caché, mais non moins dangereux. Et ce sont souvent les seconds qui se font prendre.

Alors, que reste-t-il à faire à un enseignant d'EPS, animateurs d'AS, à un responsable de section sportive ? Tourner le dos au sport ? Certainement pas. Au contraire développer, jour après jour et sans failles, ce regard critique sur l'ensemble des réalités du sport, ses dérives et ses vertus (celles qui s'enseignent) ; mettre en exergue les notions d'effort et de plaisir, de progrès pour tous, de respect de soi et des autres, de santé ; militer pour un nouvel humanisme sportif, sans naïveté...

Michel FOUQUET

Défi à nous tous

Oser se rassembler, oser s'écouter et s'entendre, oser se parler de notre métier et de son évolution, oser évoquer ses problèmes, oser agir, oser s'apporter du soutien, oser faire part de son expérience, oser se quereller, oser trouver des réponses qui transcendent les points de vue personnels, c'est impossible ?

Oser dire que l'EPS est un droit pour les jeunes, que c'est indispensable à leur formation, à leur culture, à leur santé, à leurs études, bref, à leur vie et qu'il faut donc pour tous les jeunes un SERVICE PUBLIC de l'EPS dans l'école, avec des installations adaptées et de proximité, des horaires sérieux pour apprendre et des enseignants bien formés, notamment avec une FPC de qualité, c'est impossible ?

Oser dire que l'AS est un des rares espaces éducatifs ou l'élève, le jeune s'engage et rencontre, grâce à la confrontation sportive, à la fois les autres (les partenaires, les adversaires, les arbitres, les juges, ...) et la culture des APSA, et affirmez que nous avons dans le sport scolaire un fantastique lieu de formation, d'appropriation et de critique accessible à toutes les couches sociales de la jeunesse, qu'il faut développer au lieu de l'enterrer, c'est impossible ?

Oser dire que les enseignants d'EPS doivent être pleinement concepteurs et acteurs de leur métier, que leurs conditions d'exercice comme

leurs carrières doivent être améliorées, que les conditions d'affectation doivent être un espace d'équité et de transparence, c'est impossible ?

Oser l'affirmer, oser le porter ensemble, ce serait fort pour les jeunes, l'école, pour le métier, la discipline, la profession.

Ce ne serait peut être pas " politique-correct ", ce serait peut-être gênant pour les gouvernements, ça ferait, n'en doutons pas, du bruit.

Vous rendez-vous compte, une profession qui s'organise dans le SNEP, quelle ouverture de possibles, quelle maturité, quelles exigences pour tous, quelle efficacité, quel défi !

Alors osons nous fédérer, osons faire de nos diversités d'opinions et de nos diversités de pratiques professionnelles des atouts, des richesses à partager, osons façonner notre métier comme nous l'entendons. Osons résister, osons proposer.

Osons la revendication et l'action. Osons nous syndiquer. Nous avons, chacun et tous ensemble, beaucoup à y gagner.

Alain BRIGLIA



Notre budget uniquement lié aux cotisations (nous reviendrons dans le prochain bulletin sur le coût et l'utilisation de celles-ci), ne nous permet pas de développer l'activité syndicale au niveau où nous le souhaiterions. Augmenter ce budget et donc développer encore mieux l'activité au service de l'EPS, des jeunes et de la profession passe par une syndicalisation du plus grand nombre.

Responsables syndicalisation

| | | | |
|-----------------------|------------------------|---|----------------------------|
| AIX | Alain PRUNEAU | SNEP FSU, 12 place du Général de Gaulle | 13001 MARSEILLE |
| AMIENS 02 | Sylvain CHOFFEE | 20, rue du Général de Gaulle | 02120 MALZY |
| AMIENS 60 | Olivier QUINTANE | Appt 3 - 9, rue Duwes | 60160 MONTAIRE |
| AMIENS 80 | Jean Christophe AUPY | 05 Rue de l'Abbé Danicourt | 80260 NAOURS |
| BESANCON | Bernard FLENET | 10 Avenue. du 8 Mai 1945, | 25200 MONTBELIARD |
| BOR. 24 | Serge AUZON CAPE | Appt 101 Bat A Espace Agora | 24750 BOULAZAC |
| BOR 33 | Marie Claire LACODANNE | SNEP FSU 138 Rue de Pessac | 33000 BORDEAUX |
| BOR 40 | Jean Noël LACASSAGNE | 13 Boulevard du Collège | 40100 DAX |
| BOR 47 | Christelle DE CARLO | Lotis d'Artigues 3 Allée Bernard Palissy | 47510 FOULAYRONNES |
| BOR 64 | Jacky BOUSQUET | 3 Rue du Bouscat | 64000 PAU |
| CAEN | Christian BAES | 03 Allée Robert Desnos | 14550 BLAINVILLE SUR ORNE |
| CLERMONT | Joëlle CARPENTIER | 06 Rue de la Palène | 63200 MENESTROL |
| CORSE | Jean Michel MEDORI | 1, rue Davin | 20000 AJACCIO |
| CRETEIL 77 | Patrice HENRY | 60 Rue Nobel | 77500 CHELLES |
| CRETEIL 93 | Christine BRETAGNE | SNEP 93 Bourse du Travail 1place de la Libération | 93000 BOBIGNY |
| CRETEIL 94 | Soisik ANDRE | SNEP 94 Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives | 94000 CRETEIL |
| DIJON | Annie MICHON | 6 Clos de l'Eglise | 21370 VELARS/OUCHÉ |
| ETRANGER | Anne HIVERNET | SNEP FSU, 76 rue des Rondeaux | 75020 PARIS |
| GRENOBLE | Yves BISSERIER | SNEP FSU, Bourse du Travail 32 avenue de l'Europe | 38030 GRENOBLE CEDEX 2 |
| GUADELOUPE | Eric RAMIER | Dubelloy | 97111 MORNE A L'EAU |
| GUYANE | Hugues PANOL | 15, Jardin de Matoury | 97351 MATOURY |
| LILLE | Danielle PRZYBYLAK | SNEP FSU, 38 bd Van Gogh | 59650 VILLENEUVE D ASCQ |
| LIMOGES | Didier VALLA | SNEP FSU, 239 rue A Dutreix | 87000 LIMOGES |
| LYO 01 | Catherine BREVET | 92 Rue Bresse Cognition | 01340 MONTREVEL EN BRESSE |
| LYO 42 | Joël BRAYET | 159 Rue Bergson | 42000 SAINT ETIENNE |
| LYON 69 | Jacky JOUFRET | 06 Rue Diderot | 69150 DECINES |
| MARTINIQUE | Bernard ZACHARIAS | Dostaly | 97240 LE FRANÇOIS |
| MAYOTTE | Martine LECHENE | Secrétaire corporative SNEP MAYOTTE BP 61 | 97600 DEMBENI |
| MONTPELLIER | Yves CARDIN | 18 Place Sénechaussée Beaucaire | 34080 MONTPELLIER |
| NANCY | Franck MAIRE | 12 Rue François de Curel | 57420 COIN SUR SEILLE |
| NANTES 44 | Patrice RIVES | 6, rue des Lilas | 44140 LE BIGNON |
| NANTES 85, 49, 72, 53 | Thierry DUBOURREAU | Chemin de Fer Aigu DAMPIERRE SUR LOIRE | 49400 SAUMUR |
| NICE | Martine RODOLPHE | SNEP FSU 264 Boulevard de la Madeleine | 06200 NICE |
| NLE CALEDONIE | Jean Claude SOULISSE | Lotissement Cornouaille Robinson 61 bis rue de l'Alezan | 98810 MONT DORE |
| ORLEANS | Annie ARTIGE | 17 Impasse des sorbiers | 37300 JOUE LES TOURS |
| PARIS | Philippe ANDRIEUX | SNEP FSU Paris, 76 rue des Rondeaux, | 75020 PARIS |
| POITIERS | Mireille GODBILLE | 37 Rue des Chapelles | 17550 DOLUS |
| POLYNESIE | Christian BARTHOULOT | Erima - Impasse Fara B. 89 BP 140788 | 98701 ARUE |
| REIMS | François PERIN | 64 Rue du Fond de Santé | 08000 CHARLEVILLE MEZIERES |
| RENNES | Jacky COCHET | 24 Rue de Kerdavid | 56600 LANESTER |
| REUNION | Alexia BOUTONNE | App. 47 - rés. Parc de la Trinité, 26 av. Jean-Paul II | 97490 Ste CLOTILDE |
| ROUEN | Sophie BOUTBAL | La Curerie | 76190 MONT DE L'IF |
| STRASBOURG | Jean Claude ROBERT | 26 Rue de Metzler | 67000 STRASBOURG |
| TOULOUSE | Sophie LOSFELD | 12 Rue Garcia Lorca | 31520 RAMONVILLE |
| VER 78 | Jacques DURY | 23 Rue de la Mare Jeanne SAINT GEMME | 78810 FEUCHEROLLES |
| VER 91 | Jean Marc CHEVENEMENT | 19 Avenue des Sablons | 91350 GRIGNY |
| VER 92 + 95 | Daniel DEPAUX | SNEP FSU 92 3 Bis Rue Waldeck Rochet | 92000 NANTERRE |

Comment se syndiquer ?

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner et de différer les retraits

MODALITÉS

- Remplissez soigneusement la présente fiche de renseignements
- Consultez ci-contre le montant des cotisations
- Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du « SNEP... » (Datez du jour de la signature)
- Envoyez le tout à l'adresse indiquée page 16

COTISATIONS SNEP 2002-2003

| Catégorie/Echelon | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Prof EPS et Sport | 100 € | 100 € | 115 € | 123 € | 130 € | 137 € | 146 € | 155 € | 165 € | 177 € | 191 € |
| Prof EPS et Sport H. Cl. | 145 € | 161 € | 173 € | 184 € | 198 € | 213 € | 225 € | | | | |
| Bi-admissible | 107 € | 119 € | 124 € | 130 € | 137 € | 145 € | 154 € | 165 € | 176 € | 190 € | 198 € |
| Agrégé | 114 € | 128 € | 141 € | 151 € | 161 € | 172 € | 184 € | 196 € | 211 € | 224 € | 237 € |
| Agrégé Hors Classe | 190 € | 201 € | 211 € | 224 € | 237 € | 253 € | 266 € | 282 € | | | |
| AE - CE - PEGC | | 98 € | 104 € | 109 € | 116 € | 124 € | 129 € | 134 € | 141 € | 148 € | 156 € |
| CE - PEGC Hors Classe | | | | | 177 € | 191 € | | | | | |
| CE - PEGC Classe except. | | 192 € | 198 € | 213 € | 224 € | | | | | | |
| M.A. | 92 € | 97 € | 106 € | 112 € | 118 € | 124 € | 130 € | | | | |

- PLC2 Prof EPS stagiaire - Prof sport stagiaire : 100 €
- PLC2 Agrégé stagiaire : 120 €
- Stagiaire déjà enseignant (titulaire ou MA) du second degré : selon échelon de la catégorie d'origine
- Vacataire - PLC1 - Service national - Congé parental - Disponibilité - Abonnement : 55 €
- Temps partiels : selon échelon et quotité effectuée : 55 € (minimum)
- Retraité : 40 % de la cotisation de la dernière position en activité : (55 € minimum)
- CPA et CFA : 80% de la cotisation normale
- Collègue exerçant en DOM, TOM, Etranger : ajoutez supplément avion obligatoire (15 €) et sur-cotisation locale.

Réduction d'impôts correspondant à 50% de la cotisation. L'attestation sera délivrée pour la déclaration des revenus 2002 pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant l'année civile 2002.

JE CHOISIS DE PAYER EN *

- un seul versement (joindre 1 chèque)

La meilleure solution pour le SNEP

plusieurs versements :

- 1 2 3
 4 5 6 chèques

*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

DATES DE RETRAITS DEMANDES

- le 30.....
- le 30.....
- le 30.....
- le 30.....
- le 30.....
- le 30.....

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2002-2003

NOM

Prénom Sexe (*) F M Date de naissance (indispensable pour la mise à jour du fichier)

Code postal Commune (Ville) Echelon Temps partiel

CPA CFA

Adhérent en 01/02 OUI NON (cocher la bonne case)

Entourez nettement votre catégorie, votre situation, votre position administrative

CATEGORIE

- Pour les stagiaires déjà enseignants (titulaire ou MA), du second degré entourez la catégorie d'origine
- Pour les retraités, entourez également la catégorie de fin de carrière et indiquez votre échelon de fin de carrière dans la case « échelon »

| | | | | | | |
|---------------|-----------------|----------------------|---------------|-------------|-------------|---------------|
| PLC1 | Prof EPS | Prof Sport stagiaire | Agrégé | C. E. | C. E. H. CL | C. E. CL. ex. |
| PLC2 Prof EPS | Prof EPS H. CL. | Prof Sport. | Agrégé H. CL. | A. E. | PEGC | PEGC H. CL |
| PLC2 Agrégés | Bi-admissible | Prof Sport. H. CL | MA | Contractuel | Vacataire | Retraité |

SITUATION

Titulaire Prof EPS stagiaire Prof. sport stagiaire Agrégé stagiaire

POSITION ADMINISTRATIVE

Activité Dispo. Cong. Parent. Cong. Form. Autres congés

Etablissement (d'affectation ou de rattachement) ou service

Code postal Commune (Ville) Code établissement ou service

Tél. établissement ou service

TZR oui non

Adresse personnelle

Code postal Commune (Ville) Téléphone

Portable 0 6

Adresse électronique personnelle (e.mail) :

- Envoi Bulletin : adresse établissement adresse personnelle (cocher la bonne case)
- ATTENTION CHANGEMENT : adresse établissement ou service état civil [cocher la (les) bonne(s) case(s)]
- COLLÈGUE MUTÉ(E) : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de : dans l'académie (ou territoire) de :

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au :

SNEP - Service informatique, 76, rue des Rondeaux 75020 Paris.

Date : Signature :

50%
de la cotisation
déductible
des impôts

Elections professionnelles du 3 Décembre 2002

Les enseignants d'EPS titulaires seront appelés à élire leurs représentants dans les Commissions Administratives Paritaires (CAP) académiques et nationales de chacun des corps concernés (professeurs d'EPS, chargés d'enseignement d'EPS, agrégés et PEGC).

Les CAP – où siègent, en nombre égal, les élu(e)s du personnel et les représentants de l'administration – sont obligatoirement consultées sur tout ce qui touche à la carrière d'un enseignant : avancement d'échelon, accès à la hors classe ou à la classe exceptionnelle, promotion et titularisation dans un autre corps, révision de notation administrative, congé de formation, contestation de temps partiel, sanctions disciplinaires, etc...

Les Formations Paritaires Mixtes (FPM) d'EPS (nationale et académiques), dont la représentation des personnels est composée d'élu(e)s de chacun des 3 corps à gestion nationale (professeurs d'EPS, chargés d'enseignement d'EPS et agrégés) sont – elles – obligatoirement consultées sur toutes les questions relatives aux mutations et affectations.

Pour le SNEP et ses élu(e)s dans les CAP et les FPM, ces instances paritaires sont des lieux où s'exercent – à la fois - le contrôle des actes de gestion en fonction de la réglementation, la vigilance contre l'arbitraire et l'autoritarisme, le droit de proposer des améliorations dans le cadre des règles communes. Ce sont aussi des espaces où le SNEP fait résonner les revendications de la profession et de chaque catégorie.

Le scrutin, organisé par le Ministère de la

Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche (MJENR), permettra également – en fonction des résultats que le SNEP obtiendra de conforter la place de syndicat le plus représentatif de la profession, de la discipline dans de nombreux organismes paritaires ou consultatifs



• au plan national :

- au Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM), qui a compétence sur toutes les questions statutaires, qui est consulté sur les grandes orientations du MJENR, ...
- au Conseil Supérieur de l'Education (CSE),

qui – par exemple examine les programmes, les modalités d'évaluation, les questions relatives au sport scolaire ...

- à l'Observatoire national de la sécurité, dans les commissions interministérielles sur les questions de la responsabilité des enseignants, ...

• au plan académique :

- aux Comités Techniques Paritaires Départementaux et Académiques (CTPD, CTPA) qui sont notamment consultés sur les mesures de suppression et de création de postes, sur la formation continue

- aux Comités Départementaux et Académiques de l'Education Nationale (CDEN, CAEN) qui sont concernés par orientations des politiques d'éducation et de formation.

Enfin, la somme des suffrages recueillis par les différents syndicats de la FSU déterminera la place de la FSU parmi les différentes fédérations de fonctionnaires et sa place au Conseil Supérieur de la Fonction Publique et plus généralement sa représentativité dans le champ de l'Education, de la Recherche, de la Culture et du Sport, et dans les ministères qui en ont la charge.

En présentant partout et dans toutes les catégories des candidat(e)s, collègues comme vous, le SNEP entend contribuer au rassemblement de tous les enseignants d'EPS, à l'unité d'une profession pour faire valoir une conception exigeante du paritarisme et des propositions ambitieuses pour la profession et notre métier.

Jean FAYEMENDIE

I.E. : Internationale de l'éducation

5 octobre

Journée mondiale des enseignants

« Enseigner, c'est créer le dialogue chaque jour »

Le 5 octobre, les organisations d'enseignants se mobilisent afin que soient réellement pris en compte les besoins des générations futures, dans un monde de plus en plus complexe, multiculturel et technologique.

A l'appel de l'IE et de l'UNESCO.

Colloque

5 octobre

Palais des Arts
Vanne - Morbihan

Femmes et athlétisme

organisé par la ligue de Bretagne d'athlétisme (80 route de la Grée
Penvins 56370 Sarzeau)

